



## Position de l'ADC sur **Les produits du tabac et la santé**

Au Canada, la consommation de produits du tabac est la principale cause de maladies et de décès évitables. Aussi l'Association dentaire canadienne reconnaît-elle avec une vive inquiétude les effets que la consommation de produits du tabac entraîne tant sur la santé générale que sur la santé buccodentaire.

Les dentistes sont parmi les premiers témoins des premiers signes de problèmes qu'une personne peut avoir lorsqu'elle consomme des produits du tabac, y compris le tabac à mâcher (on dit aussi tabac à priser et tabac à chiquer). Les dentistes s'inquiètent du fait qu'il est démontré que les produits du tabac favorisent les maladies buccodentaires, y compris le cancer de la bouche et les maladies parodontales.

La politique suivante a pour but d'affirmer la nécessité d'éliminer la consommation de tous les produits du tabac au Canada et d'amener les Canadiens à adopter une norme les interdisant de fumer en société.

1. L'Association dentaire canadienne appuie les efforts visant à interdire totalement la publicité et la promotion des produits du tabac et des autres mesures prises pour en restreindre ou en arrêter l'usage.
2. L'ADC demande instamment que les règlements interdisant la vente aux mineurs de tous les produits du tabac soient strictement mis en vigueur.
3. L'ADC encourage les gouvernements à élaborer des programmes d'éducation ayant pour but d'empêcher les Canadiens de fumer, et en particulier les jeunes dans les écoles.
4. L'ADC incite les dentistes à donner l'exemple au public en ne consommant pas de produits du tabac.
5. L'ADC encourage les dentistes à placer des affiches interdisant de fumer dans leurs salles de réception et à déclarer leurs cabinets des lieux libres de toute fumée.
6. L'ADC incite les gouvernements à encourager les producteurs et les distributeurs de produits du tabac à s'adonner à d'autres cultures et à diversifier leurs activités dans d'autres domaines.
7. L'ADC demande instamment qu'on interdise l'exportation du tabac et des produits du tabac, surtout dans les pays du Tiers Monde.

L'information donnée ici a été produite par l'Association dentaire canadienne à l'intention des dentistes membres de l'ADC. Elle ne devrait pas remplacer la consultation d'un dentiste ou d'un médecin. Si vous avez des questions au sujet de cet énoncé de position, veuillez communiquer avec votre dentiste ou l'Association dentaire canadienne.

8. L'ADC demande instamment que, par des lois provinciales et des arrêtés municipaux, on protège la santé des non-fumeurs en interdisant de fumer dans les endroits publics et, plus particulièrement qu'il soit interdit de fumer au travail, dans les écoles, dans les établissements de santé et dans les transports en commun.

L'ADC encourage la suppression de la consommation des produits du tabac. Des études indiquent que les conseils d'hygiène dentaire sont efficaces pour inciter les patients à cesser de consommer du tabac. L'Association dentaire canadienne exhorte tous les dentistes à interroger leurs patients pour savoir s'ils en consomment et à prodiguer des conseils et des encouragements à ceux qui aimeraient cesser d'en consommer.

Conseil d'administration de l'ADC  
Ratification : Février 2005  
Révision : Juillet 2012